

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28.05.2018	12h01	18.156	DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Zoé Bachmann		
Titre : Conditions de promotion au post-obligatoire : ordre – contrordre = désordre !		
Contenu :		
<p>La politique de formation post-obligatoire du Conseil d'État nous inquiète ! Plusieurs cafouillages, le dernier en date étant celui paru dans la presse régionale le 22 mai concernant le lycée, semblent indiquer une volonté du Conseil d'État de limiter l'accès à la formation gymnasiale et de durcir les conditions d'admission dans les filières de formation post-obligatoire.</p> <p>Contrairement aux allégations condescendantes données dans la presse, la circulaire corrigée et disponible n'est ni claire ni transparente : trois cycles, deux degrés, deux niveaux et trois tableaux. À sa lecture, on hésiterait presque entre une recette de cuisine moléculaire ou le gloubi-boulga de Casimir ! Elle est laborieusement raturée avec des encarts correctifs en taille de police 6. À n'en pas douter, une telle pratique de communication n'est pas suffisante pour comprendre un système neuf et en mutation. Si vous n'avez pas encore perdu votre latin, vous pouvez toujours vous connecter à calculletteformations.ne.ch qui passe comme chat sur braise sur les conditions que l'élève doit remplir dès le premier semestre. Il nous paraît insensé qu'un élève doive remplir au premier semestre les conditions d'admission, imaginant bien quelle sera la baisse de motivation du jeune en situation de non-admission pour le second semestre. Cette mesure est en contradiction totale avec la nouvelle évaluation introduite aux cycles I et II et que le service de l'enseignement obligatoire (SEO) aurait souhaité étendre en 8^e Harmos et années suivantes.</p> <p>Voici nos questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Quel est le fondement pédagogique d'exiger deux moments d'évaluation des conditions de promotion ? – Combien d'élèves sont en situation de non-promotion à cause de leurs notes du premier semestre cette année ? – Aux cycles I et II, les objectifs de fin de cycle sont atteignables par les élèves sur 4 ans. Pour des questions de cohérence de l'école obligatoire, nous aimerions savoir quels sont les arguments pour que les objectifs soient exigés dès le premier semestre en 11^e année ? – Le Conseil d'État envisage-t-il d'autres moyens que les chicaneries contre les élèves pour les encourager à choisir des filières non académiques ? – Un bilan de la réforme du cycle III est-il prévu et dans quels délais ? <p>Lien renvoyant à la brochure du département :</p> <p>https://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/formations/Documents/Flyer_ConditionsAccesS2.pdf</p> <p>Lien du site de l'État de Neuchâtel (DEF) :</p> <p>https://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/formations/Pages/Conditions-acces-au-postobligatoire.aspx</p>		
Développement :		
Demande d'urgence : OUI		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Zoé Bachmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Sébastien Frochaux	Sarah Blum	Naomi Humbert
Laurent Kaufmann	Veronika Pantillon	Céline Vara
Théo Bregnard	Fabien Fivaz	Laurent Debrot